Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212202931-20260220-26_02_006-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - COTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	10
• présents	8
• votants	8
• absents	2
• exclus	

De la commune SAINT-GILLES-LES-BOIS

Séance du 20 février 2026 à 19 heures 00

Date de convocation : 16 février 2026

Date d'affichage : 24 février 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme COSSE Nathalie

Objet

Participation Ecole Sainte Anne Saint-Gilles-Les-Bois

Étaient présents :

ANTOINE Vincent, WAGNER Vincent, JOLIVET Hélène, LE MEUR Patricia, PLANTE Romain, CADIOU Yoann
Procuration : GUEDON Béatrice à COSSE Nathalie
Absent excusé : HERVE Pierrick
Absente non excusée: PRUAL Zoé

Secrétaire de séance :

M. PLANTE Romain

Madame le Maire présente à l'Assemblée qu'il y a lieu de participer au coût de fonctionnement des enfants de la commune scolarisés à l' Ecole Sainte-Anne de Saint-Gilles -Les-Bois soit :

- 9 enfants en maternelle x 1 650€ = 14 850€

- 16 enfants en primaire x 570€ = 9 120€

soit un montant total de 23 970€.

Après délibération le Conseil municipal y émet un avis favorable à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212202931-20260220-26_02_006-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 25 février 2026.

Publié ou notifié le .

Fait SAINT-GILLES-LES-BOIS, le 23 février 2026

Le Maire

